

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 11

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INFORMATIONS

CONDITIONS DU CONCOURS DE TRAVAUX ÉCRITS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

I. *Ont droit de participer au concours :*

Les membres de la Société suisse des Officiers.

II. *Thèmes :*

1. « Le développement futur de l'Armée suisse ».
2. « L'Armée suisse du point de vue de la formation d'une communauté de défense européenne ».
3. « Comment jugeons-nous le comportement probable de nos troupes en cas de guerre — chefs et soldats — sur la base des expériences faites en temps de paix et pendant le service actif ? ».
4. « Spécialisation et instruction générale. »
5. « L'affermissement de l'autorité des sous-officiers. »

Des études partielles de ces thèmes seront reconnues comme travaux de concours.

III. *Délai :*

Les travaux doivent être envoyés au plus tard jusqu'au 30.4.54.

IV. *Conditions du concours :*

1. Les travaux, dactylographiés, doivent être remis en triple exemplaire au Secrétariat central de la S.S.O., à Zurich, Rämistrasse 23.
2. Des dissertations ou des travaux déjà publiés ou simplement modifiés ne sont pas pris en considération.
3. Les trois exemplaires du manuscrit doivent être munis d'une devise. Les concurrents ne sont pas autorisés à y ajouter le nom de l'auteur.
4. Nom, adresse, grade et incorporation de l'auteur doivent être remis séparément, sous enveloppe fermée, munie de la même devise que le manuscrit.

5. Le jury ne prend connaissance du nom de l'auteur que si son travail est primé ou acquis.
6. Un exemplaire de chaque travail sera remis aux archives de la S.S.O. Les auteurs des travaux récompensés recevront, en retour un exemplaire de leur manuscrit, après l'assemblée ordinaire des délégués de 1955. Les travaux non primés pourront également être retirés en indiquant la devise et l'adresse de l'auteur. Aucun manuscrit ne sera renvoyé sans demande expresse, le comité central n'étant pas autorisé à ouvrir les enveloppes des travaux non primés.
7. En primant un travail, la S.S.O. acquiert le droit de publication de celui-ci. Le droit de publication en question est exclusif pour une période de deux ans à partir du 30.4.54, sous réserve de conventions spéciales.

V. *Prix :*

Un crédit de Fr. 4000.— est à disposition. L'assemblée ordinaire des délégués de 1955 décidera de son utilisation partielle ou totale, sur proposition du jury. Prix spéciaux selon publication en conséquence.

VI. *Publication du résultat :*

A l'occasion de l'Assemblée ordinaire des délégués au printemps 1955 et, ensuite, dans l'« Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift » et la « Revue Militaire Suisse ».

VII. *Composition du jury :*

Président : Colonel-divisionnaire Othmar Büttikofer, Chef d'Arme des troupes de transmission ;
Col. Brig. Hans Brunner, Cdt. de l'Ecole de tir, Wallenstadt ;
Colonel Etienne Primault, Berne,
Colonel Fritz Stüssi, Zurich,
Colonel Robert Suter, Saint-Gall,
Colonel Albert Züblin, Zurich,
Lt-Colonel Ernest de Buman, Fribourg,
Major Eugène Studer, Hünibach/Thoune,
Major Walter Zwysig, Schönenwerd.

COMMENTAIRE
SUR LES THÈMES POUR LE PROCHAIN CONCOURS D'IDÉES
DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

La force d'une armée procède avant tout de l'esprit qui l'anime ; cependant, cet esprit ne saurait être l'apanage des seuls cadres supérieurs ou de l'administration militaire ; il doit bien plutôt se manifester, surtout dans notre armée de milices, en chacun des membres de ce corps, et tout particulièrement dans l'ensemble des officiers de tous grades.

La Société suisse des officiers désire inciter les idées sensées et courageuses à se manifester, et se propose de les propager parmi tous les intéressés en les faisant publier dans les revues militaires ; c'est pourquoi nous invitons chaque officier — du commandant d'unité d'armée au chef de section — à participer au concours 1952-1954 ; et nous comptons autant sur l'expérience et la sagesse des aînés que sur l'enthousiasme et la foi des jeunes. Nous avons limité le choix des sujets à quelques questions d'intérêt général et éliminé les problèmes strictement techniques, afin de donner au concours une base plus large et de permettre aux nombreux « techniciens des idées générales » — de tout âge — d'apporter leur contribution.

Le jury, présidé par le colonel divisionnaire Büttikofer, souhaite pouvoir examiner de nombreux travaux, d'autant plus que même des études partielles des thèmes proposés seront reconnues comme travaux de concours.

1. « *Le développement futur de l'Armée suisse* ».

Il s'écoulera bien quelques années avant que les modifications apportées par l'O.T. 1951 soient assimilées, et, abstraction faite de l'urgente nécessité d'organiser les troupes blindées, nous devons évidemment tenir le coup sous le régime de l'O.T. actuelle au cours des prochaines années critiques, même en cas de conflit ; nous avons donc le temps de méditer sans précipitation sur l'évolution ultérieure dictée par les événements ; peut-être contribuerons-nous à diriger cette évolution en envisageant, à de plus grands intervalles, des changements plus profonds, au lieu d'apporter incessamment des remaniements superficiels portant sur des moyens inchangés.

Dans le cadre du thème général, les études partielles suivantes, entre autres, présenteraient un intérêt évident :

- Le développement futur de l'aviation
- la transformation des brigades légères en brigades d'intervention
- L'instruction des troupes-frontière.

2. Si le premier thème traite de questions purement militaires, les sujets du second, par contre, comportent un côté politique : *L'armée suisse en face de la formation d'une communauté de défense européenne.*

Vu l'aspect politique du problème, convient-il que nos officiers suisses s'en occupent ? Certes, si la Société suisse des officiers entend sauvegarder son unité, sa force, elle évitera de se mêler à une politique de parti ; cela ne signifie nullement qu'elle doive fermer les yeux sur les problèmes de politique nationale... que l'armée a charge de soutenir à l'intérieur comme à l'extérieur ; et ce n'est pas nous qui posons la question des suites que peut avoir pour notre armée la formation d'une communauté de défense européenne, ce sont les événements mêmes que se sont déroulés dernièrement à nos frontières, événements à l'égard desquels il serait fort sot de pratiquer la politique de l'autruche. Aussi, bien que nombre de concitoyens préfèrent attendre que nos autorités se soient prononcées sur cette question délicate, nous voulons espérer que beaucoup de patriotes conscients, spécialement parmi nos officiers, désirent débattre ce problème ; notre concours entend dès lors donner à chacun l'occasion d'analyser attentivement cette question épineuse en faisant abstraction de tout préjugé : digne de retenir l'attention des meilleurs esprits, cette étude n'est nullement du ressort exclusif des politiciens professionnels ou des journalistes spécialisés, et peut-être verrons-nous surgir, parmi les historiens ou bien des rangs des citoyens soucieux du bien de leur patrie, des collaborateurs particulièrement qualifiés pour procéder à l'étude envisagée, aussi eu égard à l'évolution probable de la situation. Le jury est décidé à proposer, pour être primés, non seulement les travaux consciencieusement élaborés mais encore ceux s'engageant hardiment hors des chemins battus ; il pense que les jeunes — qui seront demain l'élite chargée de présider aux destinées de l'Etat et de l'armée — auront eux aussi le courage de s'attaquer à ce sujet.

La Société des officiers de Zurich et environs récompensera d'un prix spécial le meilleur travail d'un de ses membres traitant ce sujet.

3. Egalement d'une brûlante actualité, ce troisième thème :

Comment jugeons-nous le comportement probable de nos troupes — chefs et soldats — en temps de guerre, d'après les expériences faites en temps de paix et en service actif ?

C'est en somme la question fondamentale de toute notre instruction et que les expériences du service accompli permettent d'examiner, bien que notre armée n'ait jamais depuis sa création participé à une guerre. Si, en temps de paix, les marches, les privations, le mauvais temps et les mauvais supérieurs, le laisser-aller dans le service, ne font pas défaut, le service actif a fait intervenir d'autres facteurs inconnus en temps ordinaire, tels que psychose de guerre (comme en mai 1940), cafard suscité par la longueur des périodes de service de relève ou de garde, augmentation des accidents, soucis du mobilisé au sujet de la famille restée au foyer ; mais ce service actif ayant permis de juger les cadres avec assez de pertinence, les observations enregistrées devraient maintenant nous permettre d'en tirer des conclusions quant au comportement probable de toute la troupe en temps de guerre.

Si nous avons proposé ce thème, c'est surtout parce que le livre du colonel américain Marshall (ouvrage qui s'est vendu en Suisse comme des petits pains) pourrait bien avoir exercé une influence négative, surtout chez les lecteurs à l'esprit peu critique, et nonobstant le choc salutaire escompté ; il serait par conséquent fort opportun qu'un officier se charge d'examiner dans quelle mesure les expériences faites par le colonel Marshall avec des troupes américaines se trouveraient confirmées chez nous, et sous quels rapports nous devrions compter avec un comportement différent de la part de nos propres troupes et cadres.

La maison d'édition Huber et Cie, à Frauenfeld, offre un prix spécial pour le meilleur travail présenté sur ce thème et envisage de le publier s'il est satisfaisant.

4. Spécialisation et instruction générale.

Tout particulièrement en infanterie, on vit se développer durant le service actif une tendance à pousser l'instruction dans tous les sens (à toutes les armes), alors que le retour au service de paix amena une réaction vigoureuse dans le sens d'une spécialisation dans l'instruction ; la spécialisation actuelle est-elle suffisante, excessive ou bien insuffisante ? Nous invitons les officiers de troupe comme ceux de carrière à se prononcer, espérant par là contribuer à trouver le juste milieu des principes contraires.

5. Affermissement de l'autorité des sous-officiers.

Ce dernier thème est aussi vieux que notre armée de milices, et le dernier mot n'a pas encore été dit à ce sujet ; les nouvelles dispositions relatives aux classes d'âge, ainsi que les faibles effectifs des cours de répétition, rendent ce problème singulièrement actuel ; en effet, l'autorité dépend dans une large mesure du rayon d'action, et lorsque ce dernier se rétrécit par suite des diminutions d'effectif des sections et des groupes, sans diminution proportionnelle du nombre des sous-officiers disponibles, ceux-ci se trouvent dans une situation similaire à celle des généraux dans les états-majors d'armées internationales : leur prestige s'amoindrit dans la mesure où les troupes à commander font défaut. Mais ceci n'est qu'un des aspects du problème sur lequel nous voulions attirer l'attention.

Tout comme le jury, le comité central de la Société suisse des officiers espère que le présent concours de travaux écrits stimulera l'activité hors service et la vie spirituelle de l'armée ; les crédits prévus pour les prix ayant été augmentés, nous espérons recevoir de nombreux travaux de valeur jaillis de nos propres rangs et disponibles pour nos revues militaires ; le délai pour l'envoi des travaux étant fixé au 30.4.1954, les participants disposent d'une année et demie pour mettre au point leurs travaux ; pour les conditions du concours, nous renvoyons à la rubrique Communications du présent numéro.

Nous espérons que de très nombreux camarades prendront part au concours, contribuant ainsi à maintenir alerte l'esprit de notre armée.

Société suisse des officiers

Le président central :

Colonel ZÜBLIN